

Jean de Brogny : (suite)

Autor(en): **J.Z.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **2 (1864)**

Heft 3

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vous nous trouvons en moyenne six poètes, et si vous ne devenez pas sobres en ce genre, nous craignons que le *Conteur* ne se convertisse en recueil de vers. Vous savez que, malheureusement, la poésie est mise au second plan dans ce siècle de réalisme, et qu'il faut prendre le monde comme il est. Variez donc, Messieurs; prose, vers, prose, prose, prose... vers.

— Après tout, nous nous entendrons bien; gardez vous de froncer le sourcil et restons bons amis.

L. M.

Nous aurons le plaisir de donner prochainement à nos lecteurs une appréciation de l'ouvrage que vient de publier M. Urbain Olivier, sous le titre: *Adolphe Mory*, et dans lequel nous venons de lire des pages délicieuses.

— Un jeune homme de famille, en train d'escompter sa fortune à venir, rédige comme suit les billets qu'il passe à ses usuriers:

« *Fin papa*, je paierai à M. un tel ou à son ordre, etc. »

Il paraît que les brouillards obscurcissent non seulement les rives du Léman, mais aussi les rives de la Broie. Nous lisons dans le *Nouvelliste* une correspondance datée de Lucens dans laquelle se trouve la phrase suivante:

« Les échos des forêts, qui n'aiment que l'harmonie, veulent aussi se faire entendre et semblent ne vouloir se perdre qu'au 40^e arrondissement pour faire oublier l'erreur des uns et le tort des autres. » Que diable cela veut-il dire?... On se perd en conjectures sur le sens de cet alinéa. Les échos, les forêts, l'erreur, le 40^e arrondissement... Sortez-vous de là.

JEAN DE BROGNY.

(Suite.)

Pierre Romilly regarda le cardinal avec étonnement, les grands seigneurs et les domestiques, présents à cette scène, firent de même; les archers restèrent ébahis, et celui d'entr'eux qui tenait Pierre au collet, le lâcha.

« Oui, oui, Messeigneurs, poursuivit le cardinal, tout ceci est arrivé par ma propre faute. Si cet homme se trouve dans le besoin, et si le besoin l'a mené au crime, cela vient de ce que je n'ai point acquitté une dette que j'ai contractée avec lui il y a plus de cinquante ans. Je n'étais alors qu'un pauvre petit berger arrivé nu-pieds à Genève; ce fut cet homme, ici présent, alors petit garçon comme moi, qui pria son père de me donner une chaussure. Je m'en souviens encore comme si la chose s'était passée hier, le vieux papa me dit: « Je ne te fais point cadeau de ces souliers, mais tu me les payeras un jour, lorsque tu seras cardinal. » Sa prédiction s'est accomplie, bien que ni lui, ni moi, n'y ayons cru au moment où il la fit. Me voilà cardinal, et les souliers ne sont pas encore payés. Je m'estime heureux que la

Providence me l'ait si fortement rappelé et m'ait donné occasion de réparer mon tort. Venez maintenant avec moi dans mon appartement, afin que je vous paie ma dette, Pierre Romilly. »

Pierre Romilly pouvait à peine en croire ses oreilles; il ne lui était resté qu'un souvenir très-confus du pauvre enfant aux pieds nus, et il ne pouvait se figurer que ce même enfant fût en réalité le grand seigneur en chapeau de cardinal et vêtu de velours pourpre qui lui parlait en ce moment. Cela dépassait ses idées.

C'était pourtant la réalité, et, dans la joie de son noble cœur, le cardinal oubliait totalement que Pierre fut accusé d'un crime odieux; il lui tendit la main et l'aida lui-même à monter les escaliers, puis il le laissa dans une chambre magnifiquement ornée, lui disant de l'attendre, jusqu'à ce qu'il eût achevé ses affaires avec les autres seigneurs. Il y passa une heure avec son fils dans une indicible attente; enfin, le cardinal entra dans la chambre; derrière lui on menait un homme auquel on avait lié les mains, et cet homme n'était pas autre chose que le prétendu chevalier autrichien que l'on avait arrêté sur le signalement fourni par Romilly. Il pouvait d'autant moins nier, que l'on avait retrouvé sur lui les autres bijoux volés par ceux qui, la nuit dernière, avaient volé avec effraction dans la demeure du cardinal. De cette manière l'innocence du pauvre Romilly fut certaine. Le cardinal s'en montra aussi joyeux que l'accusé lui-même, qui put alors goûter tout le bonheur que cet événement lui avait procuré. Restait toujours la circonstance que Romilly, en dépit de la dépense formelle du Conseil de la ville de Constance, avait acheté la chaîne d'un inconnu; mais cette infraction aux lois fut bientôt amnistiée par l'influence de l'homme qui exerçait un pouvoir immense, et sur la ville, où il se trouvait en ce moment, et sur toute l'Europe. Romilly apprit, de la bouche même du cardinal, l'histoire du jeune berger de Brogny. Après avoir achevé ses études à Rome, il était entré comme simple moine dans la chartreuse de la Sainte-Trinité, à Dijon. Mais les profondes connaissances du jeune moine avaient bientôt répandu sa réputation au delà des murs du couvent. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne l'avait tiré de la solitude du cloître pour lui conférer les fonctions de prieur dans plusieurs abbayes importantes, et enfin il avait fait la connaissance du pape Clément VII, qui avait alors son siège à Avignon. De là il s'était promptement élevé aux plus hautes dignités de l'Eglise, et enfin il était devenu chancelier apostolique, et il se trouvait au concile de Constance où il dirigeait toutes les affaires, et où il couronna le pape Martin V, élu par le concile.

Il est superflu d'ajouter que, dès cet instant, la pauvreté de Romilly cessa. Non seulement le cardinal fit le nécessaire pour l'arracher de son indigence du moment, mais il lui apprit aussi qu'il serait prochainement nommé évêque de Genève, et que si Romilly voulait accepter la place de gouverneur du palais épiscopal, elle lui était assurée. Romilly accepta avec joie et reconnaissance. Le lendemain, il reprenait avec son fils la route de Genève, impatient de porter à sa femme la nouvelle de son bonheur. Tout arriva comme le cardinal l'avait annoncé! Il devint évêque de Genève et Romilly gouverneur du palais épiscopal.

Le cardinal, une fois installé, fit construire la chapelle des Macchabées, sur les murailles de laquelle on voyait son portrait, lorsqu'enfant il gardait les bestiaux, car jamais le cardinal n'eut honte de son humble origine, et il voulut en laisser un monument durable à la postérité et prouver que l'étude, le talent et la persévérance peuvent conduire un homme aux plus hautes dignités, quelle que soit sa famille et son origine.

(Traduit de l'allemand par J. Z.).

FIN.

Pour la rédaction: L. MONNET. S. CUÉNOUD.